

COMPTE-RENDU De La REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 25 juin 2018

Présents : Robert AZAÏS, Bernard CALMETTES, Nathalie LACASSAGNE, Martine JUND, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE, Yves CHAPRON, , Jean-Philippe ROQUES, Jean-Claude ARNAUD.

Excusés : Cathie MOTYL, Christophe PETIT, Madeleine BRUSCHET

Absents : Claudine MONTELS, procuration à Pierre SOULIE.
Jean-Bernard PHALIPPOU, procuration à Bernard CALMETTES.
Jacqueline COURNEDE, procuration à Jean-Philippe ROQUES.

Personnel : Nathalie SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Pierre SOULIE

Monsieur le Maire accueille les élus et Christian Fabre correspondant de Presse.

En ouverture du Conseil municipal, Monsieur le Maire propose que trois délibérations seront ajoutées au conseil, la première concernant le local pétanque, la deuxième une modification de chapitre d'imputation pour le compte 1321 et la troisième le remplacement du compte 7355 par le compte 7388.

1 – Présentation des TIG (Travaux d'Intérêts Généraux) par la directrice adjointe du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)

Le SPIP du Tarn est l'un des 13 SPIP rattachés à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse. De compétence départementale, le SPIP contribue à la sécurité publique avec comme objectif la prévention de la récidive des personnes qui lui sont confiées sur décision judiciaire, en milieu fermé (établissement pénitentiaire) et ouvert.

Institué en 1983, le TIG a pour objectif de sanctionner le condamné en lui faisant effectuer une démarche réparatrice afin d'éviter l'emprisonnement et faciliter la réinsertion. Il consiste en un travail d'intérêt général non rémunéré au profit d'une association, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. La durée (entre 20 et 280 heures) et la peine du condamné doit être de maximum 18 mois. En 2017, l'équivalent de cinq années de travail a été effectué.

L'administration pénitentiaire est considéré comme employeur au sens de la réglementation et en matière de sécurité sociale. En cas d'accident du travail le condamné est couvert dans les conditions du droit commun. La structure accueillante s'engage à prévoir un référent pour l'encadrement, de respecter la législation du travail, de vérifier que le nombre d'heures est effectué.

Yves Chapron exprime la problématique de l'encadrement pour les petites collectivités. Jean Claude Arnaud pose la question si l'accueillant connaît le délit du condamné. Le délit n'est pas connu, les délits sexuels ne sont pas concernés par les TIG.

2 – Approbation du compte rendu de la séance du 14 mai 2018.

Jean-Philippe Roques fait remarquer une redondance dans le paragraphe concernant le début de séance. Celui-ci sera rectifié.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3 – Présentation du rapport final du PLU.

Avant de présenter le rapport final du PLU, monsieur le Maire fait un rappel sur le déroulement de celui-ci.

La décision de réaliser une révision du PLU a été prise lors du conseil municipal du 15 décembre 2014. L'appel d'offres concernant le choix du cabinet s'est déroulé de janvier 2015 à septembre 2015. Le cabinet URBAD2 représenté par monsieur Sébastien Charruyer a été retenu.

Phase 1 – septembre à décembre 2015 : diagnostics et enjeux

- diagnostic agricole
- réunion avec les propriétaires fonciers

Phase 2 – janvier à mai 2016 : définition des orientations du PADD

- réunion des P.P.A . (Personnes Publiques Associées)
- réunion publique le 18 juillet 2016

Phase 3 – août à décembre 2016 : établissement du dossier du PLU

- zonage, mise au point des orientations d'aménagement
- mise au point du règlement et des annexes
- rapport de présentation de la réunion publique

Phase 4 – janvier à juin 2017 : mise en forme réglementaire et montage du dossier

- présentation du projet
- consultation des PPA

Phase 5 – septembre 2017 à mai 2018 : préparation et enquête publique

Phase 6 – bilan de l'enquête et préparation du dossier pour approbation définitive.

Nous concluons le dossier avec un retard de six mois par rapport au calendrier initial consécutif a :

- création du PLUI qui a entraîné la validation par la C2A (délais des conseils communautaires)
- durée de l'enquête publique, le président du Tribunal Administratif de Toulouse a demandé 2 précisions au commissaire enquêteur.

Pour mémoire, 2 points sont intervenus dans la même période

- suppression de la ZAC de Laroque
- création du PLUI

Le rapport final : quelques informations sur le PADD

- maintenir une partie agricole
- densifier le centre du village, boucher les " dents creuses "
- limiter l'urbanisation diffuse
- peu de logements vacants sur la commune

- prendre en compte les risques naturels :
 - zones inondables
 - effondrement des berges

Le rapport final prend en compte:

- certaines observations faites pendant l'enquête publique : 24 personnes se sont présentées. Les ¾ des demandes reposent sur l'affectation des terrains qui passaient de terrain à bâtir à terrain agricole et plus particulièrement sur les zones diffuses ou sur les trois zones identifiées concernant le chemin des Alouettes, le centre bourg pour les "dents creuses" et l'allée du Colombier, tout ceci consécutif au passage de 57 Ha potentiellement constructibles à 8 Ha.
- les autres demandes ne concernaient pas le PLU, résultaient de demandes hors délais ou n'entraînaient pas de réponse particulière.
- concernant l'avis des PPA, les réponses aux questions soulevées ont été apportées, et notamment à la Chambre d'Agriculture.
- les emplacements réservés ne sont pas positionnés sur le PLU. Ils seront repris sur le PLUI, en ce qui concerne la zone artisanale pour petites entreprises, le cimetière

Le dossier du PLU passera pour validation en conseil communautaire le 17 juillet 2018.

Yves Chapron approuve la démarche du conseil municipal sur la révision du PLU, ainsi que celle de prévoir un emplacement réservé pour un nouveau cimetière sur le PLUI.

Jean Claude Arnaud demande des précisions sur l'accès au futur parking derrière la mairie, circulation à double sens et cheminement piétonnier.

Yves Chapron revient sur la dernière réunion publique concernant le projet d'aménagement du centre bourg : implantation du terrain de tennis et parking de la rue des écoles.

Robert Azaïs explique le travail effectué sur la biodiversité sur la parcelle située à proximité de l'aire de jeux et propose que l'implantation du terrain de tennis soit positionné à proximité du terrain de foot comme initialement prévu.

4 – Délibérations

Subvention pour la création d'un terrain de tennis.

Délibération de demande de subvention pour la création d'un terrain de tennis auprès du Conseil Régional, de la Préfecture et du Conseil Départemental.
La délibération est adoptée à l'unanimité : 12 voix.

Subvention exceptionnelle pour les " Amis de la Bibliothèque ".

Délibération d'une subvention exceptionnelle de 250€ pour les " Amis de la Bibliothèque " pour l'organisation d'un café littéraire le 20 septembre dans la salle des associations.
La délibération est adoptée à l'unanimité : 12 voix.

Accueil et taxe des cercueils au caveau provisoire.

Le montant de la taxe proposé est de trente euros par trimestre pour une durée de six mois, renouvelable une fois.

La délibération est adoptée à l'unanimité : 12 voix.

Transfert dans le domaine public

Délibération pour le transfert dans le domaine public de la voirie communale de la parcelle AB 76 du lotissement Papver, allée du Colombier (situé au carrefour de la Crois Rouge).

La délibération est adoptée à l'unanimité : 12 voix.

Association " Terssac A Dos Rando "

Délibération de subvention à l'association " Terssac A Dos Rando " dans le cadre des NAP, pour un montant de 270,00 euros. L'association a réalisé 18 sequences d'une heure durant l'année scolaire 2017-2018.

La délibération est adoptée à 11 voix. Mr le Maire n'a pas pris part au vote car il est administrateur de cette association.

Opération Ecole et Cinéma pour 2018-2019

Délibération concernant la participation de la municipalité pour l'opération " Ecole et Cinéma " pour l'année scolaire 2018-2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité : 12 voix.

Décision modificative n° 1

Le compte 7355 ayant été supprimé en 2018, il convient de le remplacer par le 7388

Diminution sur crédits ouverts			Augmentation sur crédits ouverts		
7355	ADMI	- 300,00	7388	ADMI	'+300,00

La délibération est adoptée à l'unanimité : 12 voix.

Décision modificative n° 2 :

Modifier le chapitre d'imputation pour le compte 1321, transformer le 1321-041 en 1321-13

Diminution sur crédits ouverts			Augmentation sur crédits ouverts		
1321	Chapitre 041 opération d'ordre	'-27 500,00	1321	Chapitre 13	'+27 500,00

La délibération est adoptée à l'unanimité : 12 voix.

Décision modificative n° 3 :

D'autre part et afin de régler la totalité des factures afférentes au local pétanque, il convient d'augmenter les crédits ouverts au compte 21311 de 10 300 € en diminuant le compte 21318

Diminution sur crédits ouverts			Augmentation sur crédits ouverts		
21318	ADMI 9584	-10 300,00	21311	ADMI 9584	'+10 300,00

La délibération est adoptée à l'unanimité : 12 voix.

Mise en place à titre expérimental de l'Indemnité Kilométrique Vélo pour les agents de la collectivité.

Délibération approuvant les termes du règlement d'attribution prise à l'unanimité.

5- Questions et informations diverses

RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données

Robert Azaïs informe les élus sur le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui est applicable dans l'ensemble des 28 États membres de l'Union européenne depuis le 25 mai 2018. Un délégué à la protection des données doit être désigné au sein de la municipalité (DPD). Ses missions principales sont : d'une part d'informer et de conseiller son organisation, et d'autre part de contrôler l'application des textes légaux et des règles internes en matière de données personnelles. La réglementation est complexe, aussi l'association des maires du Tarn étudie une solution pour couvrir les municipalités. Le DPD pour la mairie de Terssac sera désigné ultérieurement.

Milieu associatif

Yves Chapron donne les nouvelles du milieu associatif ainsi que de la réunion des présidents d'associations qui a eu lieu le 22 mai. Une mise à jour des plannings hebdomadaires d'utilisation de la salle du préau et de la salle du Pastel de septembre 2018 à août 2019 sera effectué par la mairie. Les manifestations ouvertes à tout le village feront l'objet d'une publication dans le mémento des associations distribué en septembre à l'occasion du forum des associations, le dimanche 9 septembre.

Après échange entre les parties concerné il est prévu que le réveillon du jour de l'an 2018 sera organisé par le foot et celui de 2019 par l'amicale.

Une inquiétude pour l'AAPE, il y a des incertitudes sur le renouvellement du bureau.

Yves Chapron souhaiterait qu'une manifestation regroupant les associations de Terssac se mette en place. Une nouvelle association éco-citoyenne devrait voir le jour très prochainement.

Jardin partagé et composteur collectif

Martine Jund prend la parole au nom de la délégation " Créer du lien ". Un projet de compostage et de jardin partagé est en cours. Une réunion d'information aux terssacois s'est déroulée le 6 juin à 19h00 à la Mairie.

Plusieurs idées ont été évoquées :

- mutualisation d'un broyeur intercommunal avec la communauté de l'agglomération est en cours de réflexion.
- récupérer le broyat et pourquoi pas d'organiser une journée spéciale " broyage " sur le thème de la convivialité !
- produire des légumes sains et de partager les savoirs, les savoirs faire et un carré de jardin ne demande qu'à s'organiser. Une habitante a proposé une parcelle de terre avec un puit.
- récupérer les déchets ménagers et composter en collectif.

Le 20 juin, une deuxième réunion a permis de dégager 4 idées maîtresses :

- Le co jardinage / La décision d'accepter ou pas le prêt du terrain
- Le compostage : réduction des déchets, fabrication du terreau

- Le broyage : fabrication de broyat,
- La Serre Municipale : Création de plants, échanges de graines...

Certaines personnes présentes sont favorables pour s'investir et créer une association porteuse de ces actions et de ces valeurs. Certaines souhaitent être membre du bureau. Cette association devrait être créée lors de la réunion du 4 juillet.

Lutte contre l'Ambroisie

La référente est Martine JUND

Mise en œuvre des mesures du comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier 2018 .

Bernard Calmettes a participé à la réunion du délégué interministériel à la sécurité routière, Mr. Emmanuel BARBE, venu présenter un plan d'action décliné autour de 18 mesures fortes, réunion s'étant tenue le vendredi 15 juin 2018 à l'école IMT Mines Albi. Trois axes majeurs pour la politique de sécurité routière du quinquennat ont été retenues :

- L'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière,
- La protection de l'ensemble des usagers de la route,
- L'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

Le plan d'action prévoit notamment la baisse de la vitesse maximale à 80km/h sur les routes à double sens sans séparateur central, une plus grande sévérité pour les conduites addictives et l'usage des téléphones mobiles au volant et une protection accrue des piétons.

Suppression de la taxe d'habitation

Afin de palier à la suppression de la taxe d'habitation, l'Association des maires et des élus locaux du Tarn propose d'accompagner les collectivités par la mise en place d'un observatoire fiscal.

Une réunion s'est tenue le lundi 25 juin à la salle Le Quartz, Le Séquestre, à laquelle Bernard Calmettes a participé.

Cet observatoire fiscal permettra entre autres, de :

- Revenir sur certaines bases d'imposition (rajout de constructions, agrandissements, etc)
- Procéder à des régularisations diverses,
- Repérer certaines anomalies de taxation,
- Permettre l'équité entre les contribuables.

Cet observatoire devra être composé :

- De moyens humains,
- De collaboration avec les services fiscaux
- Une certaine implication des élus,
- La connaissance parfaite du terrain,
- La création d'un comité de pilotage.

L'Association des maires et des élus locaux du Tarn se propose de revenir vers les collectivités d'ici la fin de l'année, afin de connaître la position de chacune dans ce domaine.

Conseil d'école

Nathalie Lacassagne dresse le compte rendu du Conseil d'école qui s'est déroulé le 15 juin 2018. La rentrée scolaire 2018-2019 sera le lundi 3 septembre 2018.

A la rentrée de septembre 2018, l'organisation sera sur 4 jours :

- CLAE : 7h30 - 8h20
- Accueil matin par les enseignants : 8h20
- Cours matin : 8h30 - 11h45
- Cantine/CLAE : 11h45 - 13h20
- Accueil après-midi par les enseignants : 13h20
- Cours après-midi : 13h30 - 16h15
- CLAE : 16h15 - 18h30

Les effectifs prévus au conseil de classe sont : 103 élèves (PS : 16, MS : 14, GS : 9
CP : 8, CE1 : 16, CE2 : 14, CM1 : 12, CM2 : 14).

L'organisation prévue à ce jour est la suivante (des modifications pourront avoir lieu en fonction des arrivées de nouveaux élèves pendant les vacances) :

- 1 classe cycle 1 (PS/MS) : 30 élèves
- 1 classe cycle 1 / cycle 2 (GS/CE1) : 25 élèves
- 1 classe cycle 2 : CP/CE2 : 22 élèves
- 1 classe cycle 3 : CM1/CM2 : 26 élèves

Cinécran

Pascale Saurel rappelle la tenue d'un cinécran le samedi 25 août. Comme les années précédentes, avant la diffusion du film "Adopte un veuf", un repas "auberge espagnole" permettra de bien commencer la soirée.

CAUE

Le CAUE organise le concours départemental des villes et villages fleuris. Les membres du jury départemental ont été reçus par Pascale Saurel, Robert AZAÏS, Jean Bardy et Philippe Vergnes le lundi 25 juin. Nous avons présenté les efforts faits en matière d'embellissement mais également de biodiversité qui ont particulièrement impressionné les membres du jury. Cette visite est l'occasion d'échanger des points de vue et d'enrichir les savoir-faire de nos salariés. Le jury apporte son avis et son regard indépendant en matière d'aménagement et de cadre de vie aux communes qui participent à ce concours.

Concernant le projet du centre bourg, Mme Amiot suggère de prévoir des points d'ombre sur le nouveau parking et précise qu'un point d'eau au centre du village est essentiel.

Travaux, voirie

Pierre Soulié expose les projets de travaux voirie envisagés au 2^{ème} semestre de l'année 2018. Les projets sont les suivants :

- virage serré de la Rue de la Garance à l'angle de la salle du Pastel, la modification du virage a pour but d'améliorer la sécurité.

- déplacement containers poubelles, dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, les containers poubelles situés place de l'église seront transférés à proximité du virage modifié de la rue de la Garance.

- re-profilage des tranchées, rabotage et enrobées des rues de la Garance et du Pastel. Ces travaux sont nécessaires suite aux travaux de renforcement du réseau d'eau et garantiront un bon écoulement sans flash.

- reprise, re-profilage, mise à niveau des trottoirs des rues le Garance et du Pastel. Le montant total de ces travaux s'élève à 104 569,62 euros hors taxes. Ces travaux vont bénéficier de la subvention FAVIL du Conseil Départemental pour un montant 9 946,25 euros.

Distributeur de pain

Robert Azaïs informe les élus que les " Petits Pains de Clarisse " ont vendu leur fond de commerce. Le repreneur ne souhaite pas renouveler le service du distributeur de pain sous la forme actuelle. Robert Azaïs propose de voir avec lui si un nouveau contrat est possible sous de nouvelles formes, et dans la négative de se rapprocher d'autres boulangers.

La séance est levée à 23 h 20.

Le prochain conseil est prévu le lundi 27 août 2018 à 20h30.

Le secrétaire de séance

Pierre Soulié.

